



GUIDE DU STATIONNEMENT

Une place pour chacun
à tout moment de la journée
en ville

TARIFS AU
1^{ER} JANVIER
2025



Grand
Besançon
Métropole



Ville de
Besançon

SOMMAIRE

SORTIR

LA SOLUTION MOBILITÉ	4
UNE COURSE BRÈVE	4
2 OU 3 HEURES EN VILLE	4
UNE JOURNÉE	5
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	5
UNE SOIRÉE EN VILLE?	5
SE RENDRE À LA CITADELLE	5

TRAVAILLER

LA SOLUTION FACILITÉ	6
LES PARKINGS RELAIS	6
→ PARKINGS RELAIS	6
COVOITURAGE	8

RÉSIDER

LA SOLUTION PERSONNALISÉE	10
RÉSIDENTS	10
→ PLAN DES SECTEURS RÉSIDENTS	11
NOUVEAUX ARRIVANTS	12
CITIZ BESANÇON	12
VÉLOCITÉ: VÉLOS EN LIBRE-SERVICE	13
LA CARTE GINKO MOBILITÉS	13

LE STATIONNEMENT SUR MESURE

LA SOLUTION ADAPTÉE	14
STATIONNER À PROXIMITÉ DE LA GARE VIOTTE	14
STATIONNER À L'HÔPITAL MINJOZ	14
CAS PAR CAS	15
LES PROS	16
GRILLE TARIFAIRE	19
→ PLAN DU STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE ..	20
→ PLAN DU STATIONNEMENT HAUTS DU CHAZAL ..	22

CONTACTS UTILES	24
------------------------------	-----------



GUIDE DU STATIONNEMENT

Ce guide vise à accompagner votre stationnement afin de vous garantir une place à tout moment de la journée.

Besançon dispose d'une offre totale de près de **6400** places réglementées de stationnement, sur voiries avec horodateurs et dans les parkings.

C'est une solution pour répondre aux **660 000** déplacements journaliers effectués par les habitants de Grand Besançon Métropole.

58 % de ces déplacements sont réalisés en voiture particulière, **28 %** à pied, **12 %** en transport collectif et **2 %** en deux-roues.

La Ville et le Grand Besançon mettent tout en œuvre pour vous proposer des services de qualité dans vos déplacements quotidiens.

1

SORTIR LA SOLUTION MOBILITÉ



UNE COURSE BRÈVE

- Optez pour une solution pratique lors d'une courte visite en centre-ville.

Rues réglementées courte durée zone CHRONO (maxi 1 h 30):

- 1,60 € / 45 minutes en journée
- Gratuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Bon plan !

Le stationnement est gratuit si vous stationnez moins d'une heure dans les parkings payants de surface ou souterrains du centre-ville.

2 OU 3 HEURES EN VILLE

- Un rendez-vous chez le coiffeur, une envie de shopping, un petit café entre amis... Pour votre voiture, il y a toujours une place réglementée libre proche des commerces et des services du centre-ville.

Rues réglementées moyenne durée zone MEZZO (maxi 3 h 00)

- 1,60 € / h en journée
- Gratuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parcs réglementés Parkings souterrains Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur

- 1,60 € / h en journée
- 1 € la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit dimanches et jours fériés de 9 h à 13 h
- 0,90 € / h dimanches et jours fériés de 13 h à 19 h

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE VOITURE EN STATIONNEMENT SUR VOIRIE PREND 10 M² D'ESPACE PUBLIC, SOIT LA SURFACE D'UNE CHAMBRE DANS UN LOGEMENT



UNE JOURNÉE

- Pour être sûr de trouver une place pour la journée, vous pouvez utiliser l'un des parkings réglementés du centre-ville. Vous pouvez aussi choisir la solution du parking relais (P+R) ou vous glisser dans un bus ou un tram du réseau Ginko (p.6).

Rues réglementées longue durée zone TEMPO (maxi 24 h 00)

Et Parkings de surface Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Arènes et Rivotte

- 1,60 € / h en journée, 7 € maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parking en enclos Glacis

- 0,60 € / h en journée
- 5 € maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

- Les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts / Cusenier et Pasteur sont **gratuits de 9 h à 13 h**.
- Les autres parcs de stationnement publics sont **gratuits toute la journée** les dimanches.

UNE SOIRÉE EN VILLE ?

- Vous voulez passer une soirée tranquille en ville ?

Vous pouvez stationner votre véhicule :

- pour 1 € la nuit (19 h à 9 h)** en toute sécurité dans les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur.
- Tous les autres parkings publics sont **gratuits de 19 h à 9 h**.

SE RENDRE À LA CITADELLE

- Au départ du centre-ville, empruntez la ligne de bus Ginko Citadelle. Cette ligne, au départ de Chamars, circule uniquement de mars à octobre.

MODALITÉS DE PAIEMENT

CB OU ESPÈCES

Les parcs réglementés et les horodateurs acceptent les pièces et cartes bancaires sans contact. Les billets sont acceptés uniquement dans les caisses automatiques des parcs réglementés.

AVEC VOTRE MOBILE !

Possibilité de payer sa place de parking ou le forfait de post-stationnement depuis smartphone ou ordinateur grâce aux applications gratuites Flowbird ou Paybyphone.

AVEC LE FREE PASS

Le jeton Free Pass donne la possibilité de régler le stationnement dans les rues et dans tous les parkings (sauf Isembart, City et Beaugregard).

Échange possible du Free Pass à bord des bus Ginko et aux stations de tram contre un ticket valable 1 h. Votre jeton Free Pass est disponible auprès des commerçants partenaires de l'opération.

ATTENTION

Le forfait de post-stationnement (FPS) sanctionne le défaut de paiement du stationnement ou le dépassement du temps payé.

- Son montant est de 25 € en cas de paiement dans les 72 h ou de 35 € passé ce délai.

Recours et réclamations auprès de la Direction sécurité et tranquillité publique de la Ville de Besançon (p. 24).



TRAVAILLER LA SOLUTION FACILITÉ

LES PARKINGS RELAIS

Faire le choix des Parkings Relais (P+R),
c'est stationner aux portes de la ville puis
prendre le tram ou le bus.

Les transports en commun vous emmènent en
toute sérénité en cœur de ville. Vous évitez ainsi
de chercher un emplacement et vous réalisez des
économies de carburant.

Près de 700 places sont disponibles.

Mode d'emploi

Abonnés Ginko et voyageurs occasionnels,
même fonctionnement!

Entrez dans le Parking Relais de votre choix à tout
moment, la barrière s'ouvre automatiquement,
vous stationnez votre véhicule. Vous rejoignez votre
destination en bus ou tram en utilisant un titre de
transport Ginko. Pour sortir du P+R, il faut présenter
son titre de transport Ginko utilisé durant la journée
(de 4 h 30 à 2 h 30). La barrière s'ouvre.

Des téléconseillers Ginko sont disponibles au 0370277160
(prix d'un appel local) du lundi au samedi de 7 h à 19 h
pour vous aider à préparer vos trajets.

[Informations sur ginko.voyage](#)

P+R PARKINGS RELAIS

Depuis les Parkings Relais
Ginko, rejoignez le centre-ville
en 10 à 15 minutes.

Hauts du Chazal

- T1 T2 vers Pôle Santé J. Minjoz
- T1 T2 vers Centre-ville
- T2 vers Gare Viotte
- T1 7 vers Pôle Orchamps
- 7 vers Campus

Ile de France

- T1 T2 L4 vers Centre-ville
- T2 vers Gare Viotte
- T1 L4 vers Pôle Orchamps

Temis

- L3 L6 vers Centre-ville
- L3 vers Gare Viotte
- 7 vers Hauts du Chazal
- 7 vers Pôle Orchamps
- 12 vers St Claude

Micropolis

- T1 T2 vers Centre-ville
- T2 vers Gare Viotte
- T1 7 vers Pôle Orchamps
- 7 vers Campus

Vesoul

- L5 vers St Claude
- L5 vers Bregille

Fort Benoît

- T1 T11 vers Centre-ville
- T1 vers Planoise



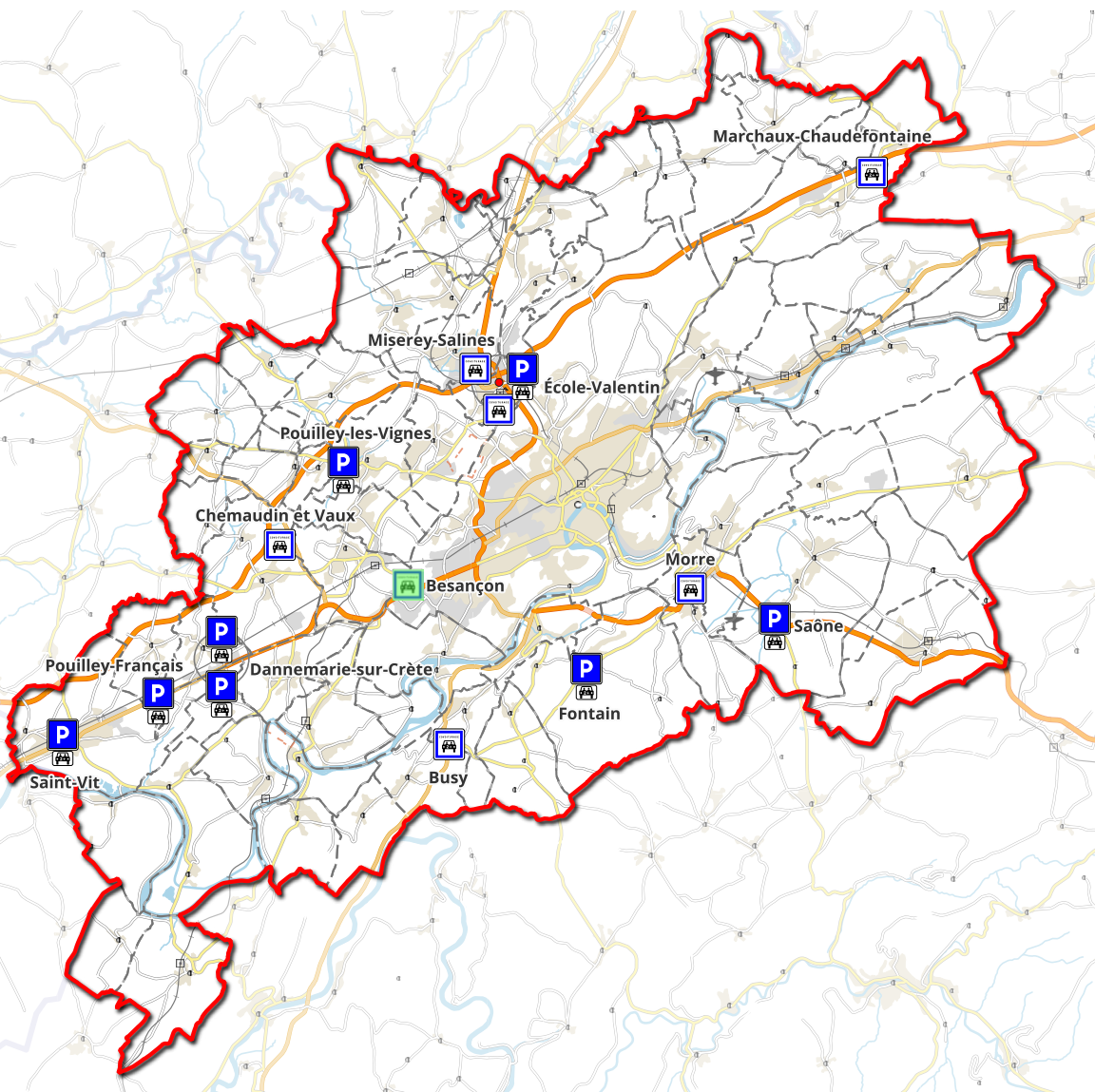
LE SAVIEZ-VOUS ?

LES VÉHICULES
EN RECHERCHE DE
STATIONNEMENT
GÉNÈRENT 5 À 10 %
DE LA CIRCULATION



PARKINGS RELAIS	
P+R Hauts du Chazal	200 places
P+R Île-de-France	réservé aux abonnés Ginko 63 places
P+R Micropolis	142 places
P+R Temis	130 places
P+R Fort Benoît	112 places
P+R Vesoul	53 places




LE COVOITURAGE : UNE AUTRE FAÇON DE SE DÉPLACER



Commune	GPS long	GPS lat
Besançon	5,95058	47,221598
Busy	5,964951	47,176634
Chemaudin et Vaux	5,898611	47,234114
Dannemarie-sur-Crète	5,873714	47,201341
Dannemarie-sur-Crète	5,872309	47,204363
École-Valentin	5,993681	47,275672
École-Valentin	5,990399	47,276278
Fontain	6,022428	47,196305
Marchaux-Chaudefontaine	6,147601	47,33176
Miserey-Salines	5,989135	47,279655
Morre	6,066454	47,217587
Pouilley-Français	5,846531	47,193933
Pouilley-les-Vignes	5,925981	47,256536
Saint-Vit	5,806771	47,183285
Saône	6,100419	47,208222



Sites de covoiturage

-  Aires de covoiturage gratuites
-  Places de covoiturage aménagées gratuites sur parkings existants
-  Parkings réglementés pour covoiturageurs

15 ZONES DE COVOITURAGE À VOTRE DISPOSITION :

- 14 gratuites à accès libre
- 1 payante à accès réglementé
- (2 personnes minimum par voiture)

LE COVOITURAGE

- Un abonnement de parking à prix réduit est proposé aux personnes engagées dans le covoiturage.

20 % de réduction sur l'abonnement affaire si 2 personnes covoiturent

30 % de réduction sur l'abonnement affaire si 3 personnes ou plus covoiturent

Conditions :

- être usagers réguliers du covoiturage
- partager le paiement de l'abonnement entre les occupants du véhicule mais ne pas être du même foyer.

Disponible dans tous les parkings barrières gérés par Grand Besançon Métropole.

Informations complémentaires auprès du [gestionnaire des parkings](#) (p.24)

AU QUOTIDIEN, TROUVEZ VOS COVOITUREURS POUR LES TRAJETS DU QUOTIDIEN SUR COVOITURAGE.VIAMOBIGO.FR

Application gérée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, gratuite et sans commission sur les trajets



RÉSIDER

LA SOLUTION PERSONNALISÉE

RÉSIDENTS

Les habitants bénéficient de tarifs préférentiels pour stationner dans les rues et dans les parkings. Le statut de résident s'applique aux personnes domiciliées dans les secteurs Boucle, Battant, Chaprais, Grette, Hauts du Chazal et Montrapon.

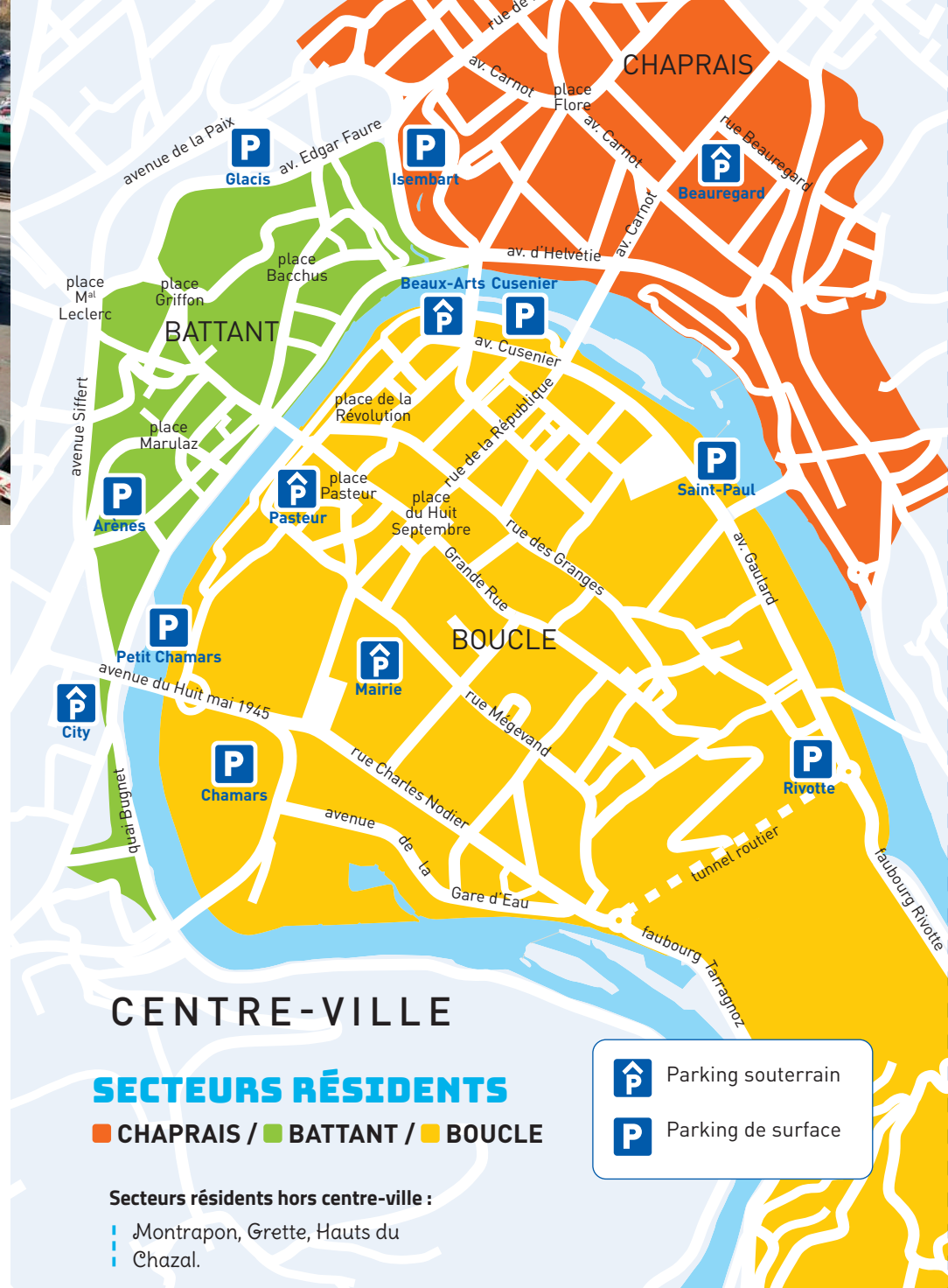
- 1,50 € pour 24 h, ▪ 7 € pour 7 jours, ▪ 23 € pour un mois, ▪ 16 € pour un mois à Montrapon et Hauts du Chazal. Ces tarifs ne sont pas applicables en zone Chrono.

Par ailleurs, tous les parkings publics proposent des abonnements à tarifs préférentiels (dans la limite des places disponibles) (p. 19).

Pour établir votre abonnement :

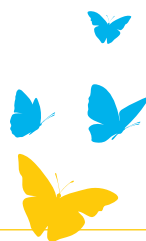
- prendre rendez-vous auprès du gestionnaire des parkings (p.24), fournir un justificatif de domicile, ainsi que la carte grise du véhicule au même nom et à la même adresse, située dans un des six secteurs résidents.

Pour tout renseignement : 03 70 27 71 60 (taper 4)



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE STATIONNEMENT UTILISE 8 À 10 % DE LA SURFACE DES VILLES-CENTRE DES MÉTROPOLIS



NOUVEAUX ARRIVANTS

- Vous venez d'emménager à Besançon dans les quartiers de la Boucle et de Battant.

Il existe un tarif "nouveaux arrivants" qui vous permet, dans la limite d'un trimestre, de stationner dans l'ensemble des parkings bisontins le temps de trouver une solution pour votre voiture. Le tarif est de **63,05 € par mois, durant 3 mois maximum.**

CITIZ BESANÇON, UNE VOITURE JUSTE QUAND JE VEUX !

- Vous souhaitez vous libérer de la contrainte de gérer un véhicule en ville ou vous envisagez de n'avoir plus qu'un véhicule ?

Citiz est un service d'autopartage permettant de satisfaire vos besoins de déplacements en complément de la marche à pied, des transports publics et du vélo.

Des citadines, familiales et utilitaires en libre-service sont accessibles 24 h / 24 sur vingt-six stations.

Renseignements et abonnements : Bfc.citiz.coop ou 03 81 82 3000

LE SAVIEZ-VOUS ?

PLUS DE 75 % DES ACTIFS QUI DISPOSENT D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT UTILISENT LEUR VOITURE POUR ALLER TRAVAILLER ; SANS PLACE DE STATIONNEMENT, ILS NE SONT PLUS QUE 34 %

VÉLOCITÉ : VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

- La première demi-heure est gratuite!

Grand Besançon Métropole a développé un système de vélos en libre-service afin de promouvoir des outils de déplacement respectueux de l'environnement.

Un fonctionnement entièrement automatisé permet à un utilisateur d'emprunter un des 200 vélos disponibles, après avoir pris un abonnement.

- Ce service évolue en 2025 avec de nouveaux vélos et un nouveau fonctionnement.

Informations complémentaires sur velocite.besancon.fr

LA CARTE GINKO MOBILITÉS : LA MULTIMODALITÉ POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SIMPLICITÉ

- La carte Ginko Mobilités permet de combiner à volonté bus, tram, train, vélo, auto et parkings.

- Accès aux lignes TER** sur le territoire de Grand Besançon Métropole sans supplément de prix, sous conditions. [\[16 gares TER dans le Grand Besançon\]](#)
- Ginko VéloParks** : accès à des abris à vélos sécurisés
- Ginko Vélo** : location d'un vélo à assistance électrique, pendant 1, 3 ou 12 mois
- VéloCité** : abonnement annuel offert
- Citiz** : abonnement annuel au service d'autopartage offert.

Informations complémentaires sur ginko.voyage





LE STATIONNEMENT SUR MESURE

LA SOLUTION ADAPTÉE



STATIONNER À PROXIMITÉ DE LA GARE VIOTTE

Parking réglementé zone ÉCO longue durée Glacis

Situé à 250 mètres à pied du parvis de la gare, ce parking est idéal pour accueillir ou déposer des voyageurs.

- Gratuit pour moins d'1 heure
- 0,60 € / h en journée
- 5 € Maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parkings gérés par EFFIA (filiale SNCF) Viotte

- Gratuit pour moins de 15 min.
- 2,40 € / 1 h
- 9,80 € pour 12 h

Ginko Gare

Pour les départs TGV de la gare Viotte avant 7 h et les retours après 19h50, un véhicule vient vous chercher à une station Ginko de votre choix dans Besançon et il vous dépose en gare au moins 10 minutes avant le départ du train. Pour le retour, le soir, le même service est proposé.

- 4,50 € le trajet (titre en vente à bord des véhicules et dans les boutiques Ginko et Mobilignes)
- Disponible 7 jours sur 7
- **Sur réservation du lundi au samedi, jusqu'à la veille avant 18 h par téléphone au 03 70 27 71 60** (pas de réservation possible les dimanches et jours fériés).

STATIONNER À L'HÔPITAL MINJOZ

Parking CHRU visiteurs

En journée, trouver une place disponible est très facile sur les 511 places mises à disposition.

- Gratuit pendant 2 h 30 puis 1,60 € /h en journée
- 7 € Maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés.

Parking réglementé Milleret

- Gratuit pendant 2 h
- Puis 1,60 € /h en journée
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h,
- Gratuit les samedis, dimanches, jours fériés.



PERSONNES HANDICAPÉES

Près de 600 places sont réservées aux personnes handicapées à Besançon. De même, les personnes munies de la carte européenne de stationnement ou de la carte Mobilité inclusion sont autorisées à stationner gratuitement sur voirie, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, dans la limite de 12h en secteur réglementé.

Elles sont soumises au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement avec bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.



AUTOCARS DE TOURISME

Afin de faciliter l'accès et le stationnement des autocars de tourisme au centre-ville, **10 emplacements réservés et gratuits** ont été aménagés sur le parking Chamars.



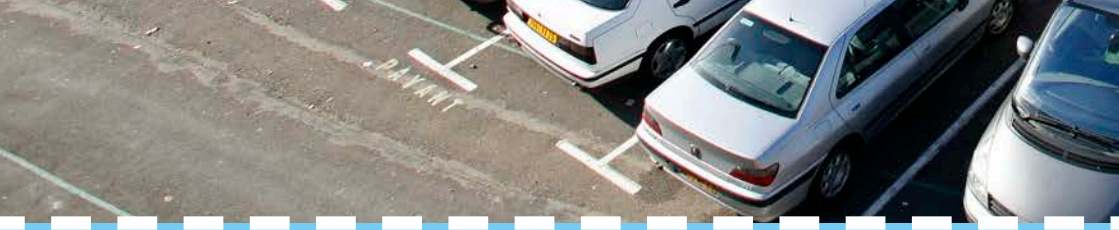
CONGRESSISTES, ASSOCIATIONS...

Des tarifs forfaitaires dans les parkings publics sont prévus pour les associations, les congressistes et les comités d'entreprise à l'occasion de manifestations.



MOTARDS

Zone de stationnement gratuite **réservée aux motos rue Moncey** en plein cœur de ville. Abonnements au tarif de 21,42 € /mois proposés dans les parkings couverts Mairie, Marché Beaux-Arts et Pasteur.



ARTISANS

- Les entreprises et les artisans qui ont un chantier en cours peuvent stationner moins de 2 h dans la rue à l'aide d'un **carnet à bons délivré par la Police municipale, 2 D rue Mégevand, 03 81 61 50 65.**
- Un forfait artisans pour stationner la journée sur les emplacements payants sur voirie est également proposé (5 € /jour). Informations complémentaires auprès du **gestionnaire des parkings** (P.24).



PROFESSIONNELS MOBILES

Pour faciliter les déplacements des professionnels devant effectuer des visites à domicile pour soins médicaux, services à la personne ou dépannages divers, un tarif spécifique est proposé. **La première heure est gratuite** puis les suivantes sont au prix de 1€ par heure pour le stationnement sur voirie. Informations complémentaires auprès du **gestionnaire des parkings** (P.24).



PARENTS D'ÉLÈVES

Vous déposez vos enfants tous les jours au centre-ville ? Pour votre sécurité et pour éviter de gêner la circulation, vous pouvez utiliser les parkings de surface ou souterrains, fermés par barrières, qui sont **gratuits en journée si vous stationnez moins d'une heure.**



CAMPING-CARISTES

Les camping-caristes sont accueillis en étape au centre-ville, quai Veil Picard, en complémentarité avec le camping municipal de Besançon-Chalezeule. Cet équipement est idéalement situé pour découvrir les richesses historiques de la capitale comtoise.

Quai Veil Picard, 12 places de stationnement, une plate-forme de service, **1,60 € / h et 7 € maxi par 24 h.**



DÉMÉNAGEMENTS

Une autorisation est à demander afin de réserver une ou plusieurs places de stationnement dans les rues le temps du déménagement.

Contact : **Police Municipale au 03 81 61 50 65,** quinze jours avant le déménagement, prévoir 1 mois le long du tramway. Démarche sur www.besancon.fr.



LIVRAISONS EN CENTRE-VILLE

Les livraisons sont autorisées entre 6 h et 11 h. Les bornes d'accès sont alors abaissées automatiquement ou sur demande. À partir de 11h, les bornes remontent, interdisant ainsi l'accès du centre-ville aux véhicules de livraison sauf cas spécifiques.



STATIONNEMENT SUR LES AIRES DE LIVRAISON AU CENTRE-VILLE

Pour des opérations de courte durée - décharger du matériel ou des courses, livrer ou décharger des matériaux - le stationnement sur les aires de livraison est autorisé pour tous, gratuitement, pendant 15 minutes maximum.

160 aires sont disponibles au centre-ville

Retrouvez les aires de livraison en détail sur

besancon.fr/stationnement ou en flashant ce code :





STATIONNEMENT VÉLO

Grand Besançon Métropole dispose de plus de 2600 arceaux vélos pour le stationnement des cycles. Retrouvez leurs emplacements sur la carte interactive sur besancon.fr
230 places abritées et sécurisées sont disponibles dans 9 Ginko VéloParks.



BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

84 bornes de recharge payantes sont en cours de déploiement dans le Grand Besançon dont 47 bornes à Besançon.

Informations sur les sites des principaux opérateurs de mobilité électrique (Freshmile, Chargemap, Ulys...).

À NOTER ! LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRAVENTIONS

Le tarif des amendes dépend de la gravité de l'infraction commise.

POUR RAPPEL :

- Arrêt ou stationnement très gênant et dangereux sur trottoir ou sur bande ou piste cyclable : 135 €
- Arrêt ou stationnement gênant sur emplacement réservé aux personnes handicapées ou sur arrêt de bus : 135 €
- Circulation d'un véhicule sur voie réservée aux transports en commun : 90 €
- Le défaut de paiement ou le dépassement du temps payé en zone réglementée fait l'objet d'un Forfait Post Stationnement

Tout stationnement de plus de 7 jours consécutifs ou de plus de 24 h sans paiement des droits de stationnement pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière (35€).

LES ABONNEMENTS DANS LES PARCS RÉGLEMENTÉS






PARKINGS	TYPES D'ABONNEMENTS	MOIS	ANNÉE	CONDITIONS
P Mairie Marché Beaux-arts /Cusenier Pasteur	Résident nuit	32,13 €	308,70 €	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24 h / 24 samedis, dimanches et jours fériés
	Résident permanent	64,31 €	616,39 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année
	Affaire 5 jours	78,20 €	747,01 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi)
	Affaire 6 jours	98,59 €	943,51 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
P City	Résident permanent	64,31 €	616,39 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année
	Affaire 6 jours	98,59 €	943,51 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
P Petit Chamars Chamars Saint-Paul Isenbart Glacis Milleret Rivotte Beauregard Arènes	Résident permanent	35,45 €	338,69 €	Abonnement permanent valable 24 h / 24 tous les jours
	Affaire	60,02 €	575,66 €	Abonnement permanent valable 24 h / 24 tous les jours
P Cassin	Abonnement mensuel actifs et résidents	15,30 €		Abonnement permanent valable 24 h / 24 tous les jours
P Covoitureurs rue Laroque (Hauts du Chazal)	Abonnement affaire/pendulaire	40,80 €	326,40 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année

Renseignements auprès du gestionnaire des parkings (p.24)




PLAN DU STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE





-  Parking payant souterrain
-  Parking payant de surface
-  Parking gratuit (Chamars visiteurs Citadelle)
-  Parking autocars
-  Aire payante réservée aux camping-cars
-  Lignes de tramway T1 et T2

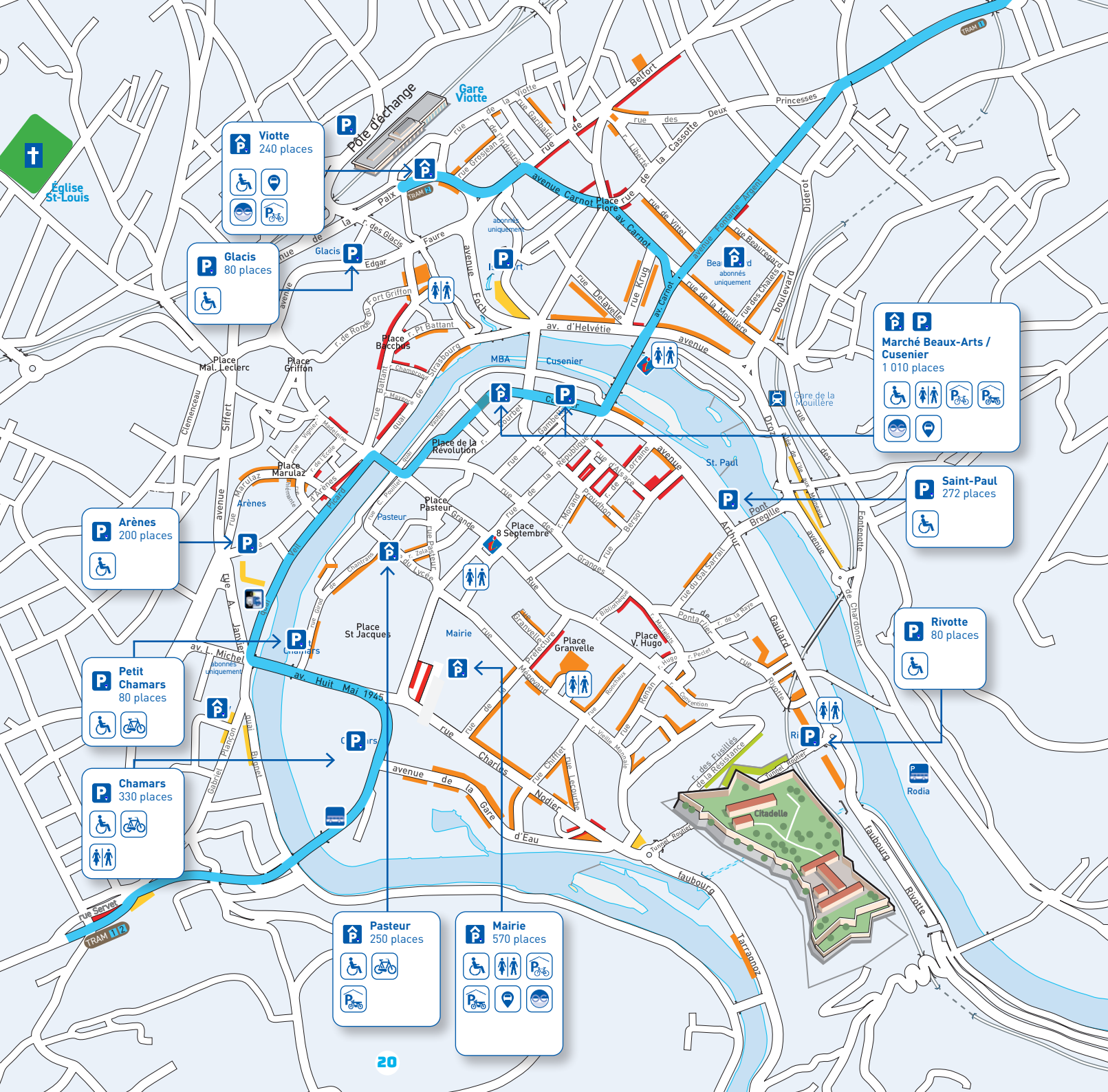
Stationnement sur voirie

-  Rues réglementées courte durée
Zone "CHRONO" (maxi 1 h 30)
-  Rues réglementées moyenne durée
Zone "MEZZO" (maxi 3 h)
-  Rues réglementées longue durée
Zone "TEMPO" (maxi 24 h)
-  Rues réglementées longue durée
Zone "ÉCO Citadelle" (maxi 24 h)
-  Rues ou zone réglementées longue durée
Zone "ÉCO" (maxi 24 h)

Retrouvez tous les tarifs horaires p. 4 - 5

-  Arceaux vélo
-  Station VéloCité à proximité
-  Station Citiz à proximité

-  Garage à vélo sécurisé
-  Abonnements motos
-  Toilettes
-  Accès personnes à mobilité réduite



PLAN DU STATIONNEMENT HAUTS DU CHAZAL-PLANOISE



Parking payant souterrain




Parking payant de surface



Parking covoitureurs

Stationnement sur voirie

 Rues ou zone réglementées longue durée

Zone "ÉCO" (maxi 24 h)

Rue à stationnement réglementé par horodateurs.

CONTACTS UTILES

Gestionnaire du stationnement

Agence Ginko Mobilités

29 rue des Boucheries
(place de la Révolution)

Accueil-abonnements :
03 70 27 71 60 (taper 4)

Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Police municipale

2 D rue Mégevand
03 81 61 50 65

Police nationale

2 av. de la Gare d'Eau
03 81 21 11 22

Fourrière municipale

27 rue Thomas Edison
03 81 51 42 57

Grand Besançon Métropole / Ville de Besançon

Département des Mobilités
6 rue Mégevand
03 81 61 51 26

besancon.fr



Grand
Besançon
Métropole



Ville de
Besançon